

Image not found or type unknown



Retraite français à l'étranger

Par **beni8**, le **24/05/2012** à **10:17**

Bonjour,
Je vais partir vivre au Mexique pour une durée indéterminée, sûrement quelques années mais j'ai un peu peur de partir sans cotiser pour la retraite et l'assurance maladie, je me suis renseigné auprès de la CFE (Caisse des Français de l'Etranger) mais les cotisations minimum chez eux correspondent à 326 euros par mois pour l'assurance maladie et la retraite de base, cotisation trop élevée par rapport au salaire Mexicain.
Comment puis-je faire, car si je décide de rentrer en France dans 10 ans je vais me retrouver dans de gros problèmes surtout pour la retraite.
Dans l'attente de votre réponse,
Merci et bonne journée,

Par **amajuris**, le **24/05/2012** à **11:58**

bonjour,
si vous cotisez au Mexique, vous aurez sans doute droit à une protection sociale mexicaine et à une retraite mexicaine mais en rapport avec vos cotisations mexicaines et à la retraite mexicaine.
si vous voulez une protection sociale et une retraite à la française, vous devez cotiser selon les règles françaises.
vous pourriez vous renseigner auprès de la sécurité sociale française car le cas est prévu pour les salariés français expatriés.